Nations Unies E/C.16/2022/1

Conseil économique et social

Distr. générale
11 janvier 2022
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Vingt et unième session
4-8 avril 2022
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Aspects liés à la gouvernance et à l'administration publique du thème de la session de 2022 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de la même année.
4. Mise en place d'institutions solides visant à lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions et à favoriser la gestion durable, la protection et la remise en état des ressources naturelles.
5. Questions intéressant la gouvernance et la mise en place d'institutions dans les pays touchés par un conflit.
6. Application au niveau infranational des principes de gouvernance efficace au service du développement durable.
7. Questions intéressant la gestion des finances publiques et la budgétisation de l'action à mener pour atteindre les objectifs de développement durable.
8. Questions liées au personnel du secteur public.
9. Questions liées à l'administration en ligne.
10. Dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur les aspects institutionnels de l'objectif de développement durable nº 16.
11. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Comité d'experts.
12. Adoption du rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa vingt et unième session.

22-00276 (F) 210122 030222

Merci de recycler

Annotations

1. Élection du Bureau

Le Comité d'experts élira pour sa vingt et unième session un président ou une présidente, trois personnes à la vice-présidence et un rapporteur ou une rapporteuse, qui constitueront le Bureau. Conformément à la pratique établie, les membres du Bureau continueront d'exercer leurs fonctions au cours de la période intersessions qui suivra la vingt et unième session afin de préparer la vingt-deuxième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le Comité d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de sa vingt et unième session, sur la base de l'ordre du jour provisoire approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2021/232. Par la même décision, le Conseil a décidé que la vingt et unième session du Comité d'experts se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 4 au 8 avril 2022. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Des réunions informelles et des rencontres pourront avoir lieu à d'autres moments.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/C.16/2022/1)

3. Aspects liés à la gouvernance et à l'administration publique du thème de la session de 2022 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de la même année

Le thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022 et de la session de 2022 du Conseil sera « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Les participants au forum politique de haut niveau débattront également de l'objectif de développement durable n° 4, relatif à une éducation de qualité ; de l'objectif 5, relatif à l'égalité entre les sexes ; de l'objectif 14, relatif à la vie aquatique ; de l'objectif 15, relatif à la vie terrestre ; de l'objectif 17, qui vise à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser. Ils examineront en outre le caractère intégré, indissociable et interdépendant des objectifs.

Le Comité d'experts examinera le thème et les objectifs sous l'angle de la gouvernance et de l'administration publique, en accordant une attention particulière au caractère transversal de tous les objectifs, et adoptera au titre de ce point la contribution qu'il apportera au forum politique de haut niveau.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la transformation des institutions et de la gouvernance : construire en mieux pour l'avenir dans la perspective de 2030 (E/C.16/2022/2)

Contribution du Comité d'experts à l'examen du thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable pour 2022

4. Mise en place d'institutions solides visant à lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions et à favoriser la gestion durable, la protection et la remise en état des ressources naturelles

Le Comité d'experts examinera la question de la mise en place d'institutions solides dans le contexte des principes de gouvernance efficace au service du développement durable en vue de lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions et de favoriser la gestion durable, la protection et la remise en état des ressources naturelles.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la mise en place d'institutions solides visant à lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions et à favoriser la gestion durable, la protection et la remise en état des ressources naturelles (E/C.16/2022/3)

Note de synthèse sur la mise en place d'institutions solides visant à lutter contre les changements climatiques et à favoriser la gestion durable des ressources naturelles

5. Questions intéressant la gouvernance et la mise en place d'institutions dans les pays touchés par un conflit

Dans sa résolution 70/262 sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de resserrer la coopération entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, et encouragé la Commission à faire appel aux compétences spécialisées des organes subsidiaires compétents du Conseil, selon qu'il conviendrait, afin qu'ils contribuent, par l'intermédiaire du Conseil et conformément à son mandat, à ses travaux à moyen et long terme.

En conséquence de quoi, à sa dix-septième session, le Comité d'experts a examiné la question de la mobilisation des parties prenantes dans les pays sortant d'un conflit. Il est notamment arrivé à la conclusion que le rétablissement de la légitimité et de la confiance était un défi majeur pour les sociétés sortant d'un conflit, car certains groupes pouvaient avoir été systématiquement exclus et l'armée, la police et d'autres institutions pouvaient être associées à des pratiques répressives et à la corruption. Aux sessions suivantes, le Comité d'experts a continué d'examiner les aspects institutionnels des secteurs de la sécurité et de la justice en débattant des problèmes sous-jacents de la promotion de la sécurité et de l'accès de tous à la justice, ainsi que des moyens d'appuyer la réalisation des buts de l'objectif 16 relatifs au renforcement des institutions dans ces secteurs. Il a également noté que la pandémie était susceptible d'exacerber les problèmes existants dans les pays touchés par un conflit et d'accroître la pression exercée sur des institutions déjà aux prises avec des difficultés. Il a en outre noté que les responsables locaux et les organisations de la société civile présentes sur le terrain demeuraient des partenaires cruciaux pour faciliter l'exécution des programmes de vaccination reposant sur la confiance et la légitimité, tandis que des informations claires et vérifiées étaient essentielles pour surmonter les difficultés liées aux informations fallacieuses et à la méfiance à l'égard des gouvernements.

À sa vingt et unième session, le Comité d'experts poursuivra sa réflexion sur la mise en place d'institutions solides au service du développement durable dans les pays touchés par un conflit, en mettant particulièrement l'accent sur les enseignements tirés de l'exemple de l'Afghanistan en matière d'édification de l'État.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur les institutions et l'édification de l'État dans les pays touchés par un conflit : l'exemple de l'Afghanistan (E/C.16/2022/4)

6. Application au niveau infranational des principes de gouvernance efficace au service du développement durable

À sa dix-neuvième session, le Comité d'experts a axé ses débats sur le lien entre les principes de gouvernance efficace au service du développement durable, approuvés par le Conseil dans sa résolution 2018/12, et les mesures prises aux niveaux régional et national pour mettre en place des institutions solides aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. À sa vingtième session, le Comité d'experts s'est félicité de la préparation d'un état des lieux de l'application des principes en Afrique par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, ainsi que d'un projet d'étude sur l'application des principes en Europe orientale et en Asie centrale. Il a pris note avec satisfaction de l'action menée pour recenser et examiner les directives techniques connexes nécessaires à la mise en pratiques des principes, y compris du point de vue sectoriel, et pour associer encore davantage les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les milieux professionnels et universitaires concernés à cet égard, d'une manière inclusive, ainsi que toutes les parties intéressées.

Le Comité d'experts a conclu qu'il pourrait être utile d'examiner de manière plus approfondie les études régionales, mais aussi de poursuivre de manière plus détaillée le débat relatif à la situation du secteur public et aux tendances observées dans certains domaines d'activité, comme la prévision stratégique, en tirant parti des travaux des sessions antérieures et en se référant, le cas échéant, aux notes d'orientation stratégiques.

Compte tenu du rôle essentiel que jouent les autorités locales dans la réalisation des objectifs de développement durable, à sa vingt et unième session, le Comité d'experts examinera les questions relatives à l'application au niveau infranational des principes de gouvernance efficace.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur l'application au niveau infranational des principes de gouvernance efficace au service du développement durable (E/C.16/2022/5)

7. Questions intéressant la gestion des finances publiques et la budgétisation de l'action à mener pour atteindre les objectifs de développement durable

À sa dix-septième session, le Comité d'experts a débattu des moyens de mobiliser, d'allouer et de gérer avec efficacité les ressources budgétaires et fait observer que la mise en place de bonnes capacités de gestion des finances publiques aux niveaux national et local, ainsi que des capacités adéquates de surveillance, demeurait un défi majeur. Il a recommandé que les objectifs de développement durable soient pris en compte dans les stratégies nationales de financement afin de combler l'écart entre les priorités stratégiques et les dépenses publiques effectives et de faire en sorte que, dans les pays les moins avancés, la réalisation du développement durable ne repose pas uniquement sur les aides obtenues.

Aux sessions suivantes, le Comité d'experts a souligné qu'une bonne gestion budgétaire supposait une maîtrise totale des flux nationaux et internationaux, une réduction des flux financiers illicites et de la corruption, un renforcement de la

transparence des finances publiques au moyen de processus budgétaires ouverts et concertés, un processus d'établissement des budgets participatif et axé sur les résultats et une décentralisation budgétaire à la mesure des capacités et arrangements institutionnels infranationaux du pays. Il a également souligné qu'il était possible d'accélérer la réalisation des objectifs en les intégrant dans les budgets nationaux et infranationaux et en mettant ces derniers effectivement en œuvre. Dans la plupart des cas, il faudrait pour cela réorganiser les budgets en fonction des activités et des programmes, ce qui relevait d'une décision stratégique des responsables politiques et nécessitait de surmonter des difficultés techniques ; il convenait également de redoubler d'efforts pour renforcer le financement et la gestion financière des collectivités locales, notamment en menant une action mondiale concertée pour faire face aux graves difficultés budgétaires et aux risques financiers que connaissaient les pouvoirs publics au niveau infranational.

À sa vingt et unième session, le Comité d'experts poursuivra son examen des questions relatives à la budgétisation transparente et participative, en s'appuyant sur l'expérience de certains pays.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la budgétisation transparente et participative de l'action à mener pour atteindre les objectifs de développement durable (E/C.16/2022/6)

8. Questions liées au personnel du secteur public

À sa dix-septième session, le Comité d'experts a débattu des problèmes qui faisaient obstacle à l'amélioration des connaissances, des compétences et des qualifications des fonctionnaires aux niveaux national et local, et à la préparation des institutions et des politiques en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a noté, entre autres, qu'il fallait s'efforcer davantage de mobiliser les fonctionnaires et le personnel du secteur public autour des objectifs de développement durable et de les inciter à s'investir dans leur réalisation en adoptant de nouvelles méthodes de travail fondées sur la participation et la collaboration. Il a également noté que, compte tenu de l'importance des progrès scientifiques et technologiques et de la complexité des politiques et des services relatifs aux objectifs de développement durable, le secteur public devrait se doter de compétences stratégiques et techniques supplémentaires.

Aux sessions suivantes, le Comité d'experts a souligné le rôle que l'esprit critique, la réflexion complexe, la réflexion prospective et la réflexion conceptuelle, ainsi que les compétences en matière de délibération, l'intelligence émotionnelle et l'utilisation appropriée des technologies d'avant-garde, pouvaient jouer dans la prestation de services publics novateurs et la réalisation des objectifs. Il a souligné que la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux supposait une compréhension globale du champ et des moyens d'action du personnel du secteur public, et encouragé les pays à combler les lacunes dans les capacités du personnel du secteur public, notamment en matière de compétences numériques, dans le cadre des stratégies en matière de ressources humaines et des stratégies nationales de développement.

Le Comité d'experts a poursuivi son examen des questions liées au personnel du secteur public, en se référant plus particulièrement à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les travailleurs essentiels du secteur public. Il a souhaité qu'une attention accrue soit accordée aux nouvelles modalités de travail dans le secteur public, aux inégalités observées dans les systèmes d'indemnisation, à la capacité des autorités publiques infranationales, aux modifications qu'il convenait d'apporter à la

gestion du secteur public pour attirer les jeunes, et aux questions liées à la politisation du service public et à ses répercussions sur les objectifs de développement durable.

À sa vingt et unième session, le Comité d'experts examinera les questions relatives à la légitimité et à la capacité de la gouvernance à atteindre les objectifs et à mettre en place des systèmes de gestion de crise solides et performants.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la légitimité et la capacité du personnel du secteur public à atteindre les objectifs de développement durable (E/C.16/2022/7)

9. Questions liées à l'administration en ligne

À sa vingtième session, le Comité d'experts a convenu qu'il serait utile, à sa vingt et unième session, d'examiner les questions intéressant l'administration en ligne, notamment de déterminer comment combler le fossé numérique pour que le relèvement après la pandémie soit inclusif, d'évaluer si les institutions avaient les moyens de tirer parti des technologies dans les secteurs de l'éducation et de la santé, de se pencher sur les nouvelles compétences nécessaires aux personnes occupant des postes de direction, d'examiner la situation des employés du secteur public dans le domaine des technologies de l'information et des communications, et de déterminer le degré d'application des principes de gouvernance efficace au développement de l'administration en ligne, l'objectif étant d'élaborer des systèmes qui soient conformes aux normes internationales dans les domaines des droits humains et de la vie privée. Dans ce contexte, il sera invité à examiner en particulier le rôle de l'administration en ligne dans l'action menée pour prévenir la corruption, ainsi que la promotion d'une stratégie de la transformation numérique axée sur l'être humain.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la gouvernance numérique : intégrité, difficultés et perspectives (E/C.16/2022/8)

10. Dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur les aspects institutionnels de l'objectif de développement durable nº 16

À sa vingt et unième session, le Comité d'experts invitera à nouveau quelques pays ayant pris part à l'examen national volontaire à participer à un dialogue interactif avec les experts sur les aspects institutionnels de l'objectif 16 en tenant compte des liens qui existent entre l'objectif 16 et les autres objectifs. Les experts se pencheraient notamment sur l'application des principes de gouvernance efficace au service du développement durable, auxquels le Conseil a souscrit en juillet 2018, ceux-ci pouvant servir à trouver des solutions transformatrices aux fins de la réalisation de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Ils seraient invités à préparer des questions et à formuler des observations qui seraient examinées sur la base des informations fournies par les pays, à cerner les problèmes et à proposer des solutions qui pourraient contribuer à accélérer la réalisation des objectifs. Le Comité d'experts poursuivra également son examen de la meilleure façon de soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et des démarches pragmatiques pouvant promouvoir la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, en s'appuyant sur le processus relatif aux examens nationaux volontaires mené par le forum politique de haut niveau.

Documentation

Document de séance sur le dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur l'objectif de développement durable nº 16

11. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session du Comité d'experts

Conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, le Comité d'experts devrait adopter pour sa vingt-deuxième session un thème choisi en fonction du thème principal des travaux du forum politique de haut niveau et du Conseil retenu pour 2023, tout en continuant de traiter des questions nécessaires à l'exercice de ses autres fonctions. Le thème principal pour 2023 sera : « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux ».

Lors de l'examen du projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-deuxième session, le Comité d'experts pourrait également envisager de réfléchir à un programme de travail provisoire pour la période 2022-2025 et aux mandats correspondants de ses groupes de travail informels, en faisant fond sur les données d'expérience et les réalisations des dernières années. Les membres pourraient se demander si une étude prospective de certaines questions liées à la gouvernance et à l'administration publique et présentant un intérêt particulier pour la réalisation et le suivi du Programme 2030 ne contribuerait pas à faire progresser leurs travaux et à renforcer la visibilité du Comité d'experts.

12. Adoption du rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa vingt et unième session

Le Comité d'experts adoptera un rapport sur les travaux de sa vingt et unième session, qui sera soumis au Conseil. Conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée, le Comité d'experts devrait, dans le cadre de ses travaux, ne pas perdre de vue la nécessité d'envisager les objectifs de développement durable selon une optique globale et pragmatique et se fonder sur un examen rigoureux et factuel de l'état d'avancement du Programme 2030.

Conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée, le rapport du Comité d'experts devrait comporter un résumé, être concis et présenter clairement les conclusions et les recommandations formulées ainsi que les questions à soumettre au Conseil pour examen ou décision.